



COHABITONS - HABITAT INTERGENERATIONNEL ET SOLIDAIRE

DES GÉNÉRATIONS QUI SE RENCONTRENT

Le vieillissement de la population est indéniable : d'ici 2060, une personne sur trois aura plus de soixante ans. En parallèle, lorsqu'il est bien pensé, le maintien à domicile est souvent souhaité par les seniors et leurs familles. Cependant, il est parfois difficile de rester chez soi, à la perte de son conjoint, lorsque les enfants sont loin, ou quand la solitude devient trop grande. La cohabitation intergénérationnelle permet un maintien à domicile de qualité, avec la présence d'un hébergé venant compléter les aides des personnels soignants et d'aides à domicile. Cette présence permet également de rassurer le senior et sa famille ainsi que de retrouver un sentiment d'utilité sociale en aidant un jeune à se loger ; ce qui a des impacts forts sur la santé des seniors. Ainsi la cohabitation intergénérationnelle vient compléter les solutions possibles et alimenter la pluralité de l'offre dans le parcours résidentiel des personnes âgées tout au long de l'avancée en âge. L'association Solidarité HABITATS développe et accompagne un dispositif de cohabitation intergénérationnelle dans le département de la Drôme. L'idée est d'adapter en milieu rural et périurbain le concept du logement intergénérationnel. Dans une volonté de solidarité, une personne âgée propose une chambre ou un studio à des étudiants, stagiaires, apprentis, travailleurs, en échange d'une aide occasionnelle, d'un savoir-faire ou de présence. Tous deux se partagent les tâches de la vie quotidienne selon les possibilités de chacun.



SOLIDARITE HABITATS

À Valence (26)

Ville Amie des Aînés depuis 2017

OBJECTIFS :

- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants, apprentis, travailleurs.
- Bâtir des passerelles entre les générations en favorisant le lien social.
- Lutter contre le sentiment de solitude et de non-utilité sociale ressenti par les différentes générations.
- Faciliter la mobilité.
- Permettre un maintien à domicile de qualité, sans se substituer aux aides et services à domicile en place.

PRATIQUE :

- Recenser l'offre et la demande d'hébergement.
- Gérer les cohabitations.
- Organiser des rendez-vous et entretiens pour accueillants et accueillis.
- Proposer une offre d'accompagnement pour le logeur et le logé lors de la cohabitation.

UNE COHABITATION INNOVANTE SUIVIE ET ACCOMPAGNÉE

De nombreuses étapes ont été nécessaires pour mener à bien le projet. Les rencontres individuelles, se déroulant dans les bureaux de Solidarité HABITATS, ont permis d'évaluer la situation professionnelle et sociale, l'envie et la capacité à entrer dans le dispositif dans chacun, et parfois une orientation vers d'autres partenaires. Un accompagnement lié à la cohabitation et la réorientation des publics est également assuré via ce dispositif. L'organisation de la rencontre au domicile entre l'hébergeur et le demandeur permet un premier contact, une visite du lieu de vie, des discussions autour du projet de l'hébergé, du besoin de l'hébergeur et des échanges entre les personnes. Un entretien téléphonique individuel avec les deux parties, quelques jours après le rendez-vous, permet de confirmer l'envie et la volonté de chacun de cohabiter.

Si une cohabitation se concrétise, il s'agit alors de procéder à la rédaction de la convention et de la charte de cohabitation en ayant au préalable déterminé avec les deux parties la durée et les conditions de la cohabitation. Des rendez-vous sont aussi nécessaires en ce qui concerne la signature de la convention, l'installation, l'état des lieux et le bilan, avec chacune des parties individuellement, puis collectivement. Ce suivi régulier des binômes permet de garantir le bon fonctionnement des cohabitations (visites bilan, appels téléphoniques).

Si une cohabitation se concrétise, il s'agit alors de procéder à la rédaction de la convention et de la charte de cohabitation en ayant au préalable déterminé avec les deux parties la durée et les conditions de la cohabitation. Des rendez-vous sont aussi nécessaires en ce qui concerne la signature de la convention, l'installation, l'état des lieux et le bilan, avec chacune des parties individuellement, puis collectivement. Ce suivi régulier des binômes permet de garantir le bon fonctionnement des cohabitations (visites bilan, appels téléphoniques).

